



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB 20.01.2023

Publications supplémentaires: KABVS 20.01.2023

Date de fin de visibilité prévue: 20.01.2024

Numéro de publication: SB01-0000002856

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites des districts de Martigny et d'Entremont, Rue du Léman 29, 1920 Martigny

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Isalex Sàrl

Débiteur(s):

Isalex Sàrl
CHE-102.116.217
Route de la Côt 99
1934 Bruson

Objet(s) à vendre aux enchères:

Terre de Fully

Chapitre de Isalex Sàrl, Val de Bagnes

PPE no 51179 (quote-part 211/1000 du no 1537), plan no 6, nom local « Châtaignier »

Situation : Sous-sol

Objet du droit exclusif : Cave

Parcelle de base :

Parcelle no 1537, plan no 6, nom local "Châtaignier"

Surface totale : 75 m²

Nature des immeubles : Place 20m² / Habitation 55 m²

Taxes cadastrales : bâtiments Fr. 102'450.-- / biens-fonds Fr. 600.--

Estimation officielle par expert de la PPE 51179 : Fr. 57'833.35

Vente aux enchères

Le 20.03.2023 à 09:00 heure, Office des poursuites Martigny, Rue du Léman 29, 1920 Martigny, salle de conférence au rez-de-chaussée

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Remarques juridiques complémentaires:

La réalisation est requise par un créancier saisissant.

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 27.02.2023

Point de contact:

Offices des poursuites des districts de Martigny et d'Entremont

Rue du Léman 29

1920 Martigny

Remarques:

Une garantie de Fr. 5'000.-- devra être versé à l'adjudication quel que soit l'adjudicataire, soit en espèces, soit par une garantie bancaire irrévocable et illimitée ou un versement sur le compte de l'office des poursuites avant les enchères. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés.

Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'identité et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Le rapport d'estimation peut être consulté sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres